



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 15 novembre 2023

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**-
Arrondissement de
Forcalquier-
Canton de
Valensole-
Commune de
Gréoux-les-Bains

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre à neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Gréoux-les-Bains dûment convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Madame Josette LAUVERGNIAT, Vice-Présidente.

Présents :

Mesdames Danièle CASALE, Noëlle FERAUD, Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Joelle NARD, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-GASSIER, Nicole VENTEUX

Messieurs Philippe CERETTA, Jacques FERRAUD

Absente excusée :

Madame Amélie LUCAS

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Paul AUDAN à Madame Monique HOURS
Madame Yvette SIAS à Madame Josette LAUVERGNIAT

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation

8 novembre 2023

OBJET : Décision modificative N°1 – 2023 Budget M 14 du Centre Communal d'Action Sociale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 2023-05 portant sur l'adoption du budget primitif 2023 du budget du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que des nouvelles dépenses sont intervenues depuis le vote du budget primitif, à savoir :

- la mise à jour du logiciel comptable avec le parapheur pour la signature électronique des documents comptables
- la mise en place d'une clé cryptée pour l'envoi des actes en Préfecture des Alpes de Haute Provence ;
- l'aide à la scolarité

Considérant que le CCAS a mis en place une aide à la scolarité pour les familles dont les enfants sont scolarisés jusqu'à 20 ans. Le montant global de cette aide est estimé à 18 700 € ;

Considérant qu'afin de permettre le versement de cette aide, il est sollicité auprès de la commune, une subvention exceptionnelle de 10 000 €,

Considérant que des recettes supplémentaires sont intervenues depuis le vote du budget primitif à savoir : des recettes supplémentaires dans le cadre de la prise en charge de l'APA par le Conseil départemental des Alpes de Haute Provence,

Considérant que la somme restante de 8 700 € sera prise en compte par des réajustements de crédits du budget primitif du CCAS ;

Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée de réajuster les crédits budgétaires et d'intégrer les nouvelles inscriptions budgétaires, comme suit :

Imputations budgétaires	Fonctionnement Dépenses	16 800 €
011-6226	Honoraires	1 500,00 €
011-6228	Autres services extérieurs	300,00 €
012-6215	Personnel affecté par la collectivité	-5 000,00 €
65-6561	Secours d'urgence	20 000,00 €

Imputations budgétaires	Fonctionnement Recettes	16 800 €
74-7473	Participation du Conseil Départemental 04	6 300,00 €
74-7474	Participation de la commune	10 000,00 €
75-752	Revenus des immeubles	500,00 €

Le Conseil d'Administration, l'exposé de la Vice-Présidente entendu, et après délibération, à l'unanimité :

- ✓ **VOTE** les inscriptions budgétaires ci-dessus.
- ✓ **ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 15 novembre 2023

Signé,
Le 16 novembre 2023

Publié sur le site internet de la mairie :
Le 20 NOV. 2023

Le Président,

Paul AUDAN